

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 30 MARS 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	31
- représentés	9
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/03/30-25**

**OBJET : Demande de subventions pour le financement des opérations 2016 du service observatoire marin**

L'an deux mille seize, le trente mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 mars 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Frédéric BRANSIEC
Jean-Pierre TUVERI	Sylvie GAUTHIER	Patrice AMADO
Philippe LEONELLI	Farid BENALIKHOUDJA	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Audrey TROIN	José LECLERE
Anne-Marie WANIART	Éric MASSON	Hélène BERNARDI
Bernard JOBERT	Ernest DAL SOGLIO	Pierre-Yves TIERCE
Jean-Jacques COURCHET	Valérie MASSON-ROBIN	Michèle DALLIES
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Michel FACCIN
Florence LANLIARD	Anne KISS	Sylvie SIRI
Jean PLENAT	François BERTOLOTTA	
Céline GARNIER	Muriel LECCA-BERGER	

**Membres représentés :**

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTA  
Roland BRUNO donne procuration à Bernard JOBERT  
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE  
Jonathan LAURITO donne procuration à Éric MASSON  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
Robert PESCE donne procuration à Anne-Marie WANIART  
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à Hélène BERNARDI  
Nathalie DANTAS donne procuration à José LECLERE  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

**Membres excusés :**

Thierry GOBINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016  
Publication : 12/04/2016

1

Délibération n° 2016/03/30-25

**OBJET :** Demande de subventions pour le financement des opérations 2016 du service observatoire marin

Le rapporteur expose :

Il est fait part aux membres du Conseil communautaire des actions programmées et évaluées financièrement à ce jour par le service observatoire marin.

Ces actions ont pour ambition première de connaître et de comprendre les problématiques littorales et maritimes, d'où le développement d'études et de suivis des habitats marins et des usages maritimes (1a et 1b). Dans un second temps, sont proposées des actions de sensibilisation, communication et de gestion (2, 3a, 3b et 4) permettant de maintenir dans un bon état de conservation le patrimoine naturel du territoire de la Communauté de communes.

Il est demandé au Conseil communautaire de solliciter la Région PACA, le Conseil départemental du Var et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin d'obtenir l'aide financière la plus élevée possible.

La réalisation des actions proposées est conditionnée par l'obtention des subventions sollicitées. Les opérations seront réalisées en maîtrise d'ouvrage directe. La Communauté de communes s'engage par ailleurs :

- à réaliser l'opération avant le 31 décembre de l'année, suivant la dernière attribution de subvention ;
- à informer les partenaires financiers du commencement d'exécution des opérations ;
- à solliciter l'autorisation préalable des partenaires financiers avant toute modification dans la nature et la consistance des opérations.

Il conviendrait d'ores et déjà d'effectuer en 2016 les opérations suivantes d'un coût prévisionnel global de 221 550 € HT, soit 263 630 € TTC :

OPERATIONS 2016	MONTANT H.T Fonctionnement	MONTANT H.T Investissement	MONTANT H.T Fct + Inv	MONTANT T.T.C Fct + Inv
1a - Suivi des habitats / Herbier posidonie / Méthode acoustique / Agence de l'eau (*)	50 550 €	- €	50 550 €	58 430 €
1a bis - Suivi des habitats / Herbier posidonie / Méthode acoustique / autres partenaires (**)	33 400 €	- €	33 400 €	40 080 €
1b - Suivi des habitats / Sédiment - benthos	15 000 €	- €	15 000 €	18 000 €
2 - Mise en place d'un système de gestion de la qualité des eaux de baignade	52 800 €	14 200 €	67 000 €	80 400 €
3a - DAE Sites de plongée - complément N2000		10 000 €	10 000 €	12 000 €
3b - DAE Balisage - complément N2000		60 000 €	60 000 €	72 000 €
4 - Communication	17 000 €	2 000 €	19 000 €	22 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 350 €</b>	<b>86 200 €</b>	<b>221 550 €</b>	<b>263 630 €</b>

(\*) Ce montant de dépenses intègre du travail en régie qui ne fait pas l'objet de la TVA

(\*\*) L'opération 1a bis correspond à une fraction de l'opération 1a. Selon les partenaires financiers, la prise en charge diffère au regard de leurs prérogatives respectives

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/06/17-02 du Conseil communautaire du 17 juin 2015 portant modification de la déclaration d'intérêt communautaire en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2015/12/10-12 du Conseil communautaire du 10 décembre 2015 portant validation du document cadre 2015-2020 du service observatoire marin.

CONSIDÉRANT les actions relatives aux problématiques littorales et maritimes déclarées d'intérêt communautaire.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances du 29 mars 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

#### **DÉCIDE**

**Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

**Article 2 :**

**D'APPROUVER** le programme d'opérations proposé ci-dessus.

**Article 3 :**

**DE SOLLICITER** des aides financières les plus élevées possibles auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil départemental du Var et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**Article 4 :**

**DE PRÉCISER** que la réalisation des opérations énoncées ci-dessus est conditionnée à l'obtention des subventions sollicitées.

**Article 5 :**

**D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

**Article 6 :**

**D'INSCRIRE :**

- Les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, articles 6188, ainsi qu'au chapitre 21, article 2148.
- Les recettes correspondantes au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 74, articles 74718/7472/7473/7478, ainsi qu'au chapitre 13, articles 1312/1313/1318.

**Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Pour extrait conforme,

**Vincent Morisse**  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016